DEPARTEMENT DE LA SAVOIE COMMUNE D'ALLONDAZ

Séance du 6 décembre 2023

Date de convocation: 30 novembre 2023

Membres en exercice: 10 Le 6 décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal

s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de

Madame Frédérique DUC, maire.

Membres présents : 9 Mesdames Frédérique DUC, et Alice TOURREILLE,

Messieurs James BLANC, Cédric BOIRON, Ludovic BARBONI, Robert BURDIN et

Didier ORTHOLLAND.

Membres absents: 3 Sophie DUC, Laëtitia ODILE et Nicolas BAUVY
Membres représentés: 3 Sophie DUC a donné pouvoir à Frédérique DUC

Laëtitia ODILE a donné pouvoir à Cédric BOIRON Nicolas BAUVY a donné pouvoir à James BLANC

<u>Secrétaire de séance</u> : Cédric BOIRON

Abstention: Pour: 10 Contre:

n°040*2023 Objet : GEMAPI : motion de transfert des digues de l'État au SISARC

En application de l'article 59 IV de la loi MAPTAM de 2014, l'État va à la date du 28 janvier 2024, « mettre à disposition » du S.I.S.A.R.C., les 80 km de digues domaniales de l'Isère et de l'Arc, érigées au début du 19ème siècle entre Albertville et la limite des départements de l'Isère et de la Savoie. La loi prévoit que ce transfert de charges fasse l'objet d'une compensation établie dans le cadre d'une convention négociée.

Prévues dans un texte de loi voté il y a près de dix ans, et à quelques mois de sa mise en œuvre, les conditions de cette mise à disposition ne sont toujours pas fixées.

Compte-tenu du linéaire considérable, et malgré les travaux importants réalisés dans le cadre du PAPI n°2, la mise en conformité des ouvrages sera très loin d'être achevée à la date du 28 janvier 2024. En effet, les digues sont globalement en mauvais état principalement dû au fait des autorisations données par l'État pour des dragages dans le lit endigué et des carrières aménagées beaucoup trop près des digues.

En tant que propriétaire et étant à l'origine de l'affaiblissement des digues, l'État a logiquement assumé le financement à 100 % des travaux réalisés par le S.I.S.A.R.C. depuis 2014. Or, une réunion de mai dernier entre le S.I.S.A.R.C. et les services de l'État suggérait une rupture à partir de 2024 de ce cadre avec des restrictions substantielles de l'engagement financier de l'État. Sur une enveloppe globale de remise à niveau d'environ 100 M€, près de 50 M€ sont aujourd'hui clairement en jeu au regard des hypothèses de travail nouvellement évoquées par les représentants de l'État.

Ce désengagement de l'État n'est pas acceptable. Il mettrait en effet le Syndicat devant une équation financière intenable compte-tenu de la lourdeur des travaux à effectuer, des enjeux nationaux et internationaux (tourisme, liens avec l'Italie) protégés par les digues, sans oublier que l'action du Syndicat ne se limite pas aux digues domaniales, mais doit prendre en compte la sécurisation et les aspects environnementaux de tous les cours d'eau et torrents de la Combe de Savoie, au bénéfice des populations locales et des voies de passage qui maillent notre vallée.

Le S.I.S.A.R.C. serait en outre seul à assumer la responsabilité en cas de défaillance des ouvrages que l'action de l'État a conduit à dégrader.

Aussi, le S.I.S.A.R.C. a sollicité la Préfecture, les sénateurs et députés de la Savoie. À ce stade, devant la gravité de la situation, le Président du S.I.S.A.R.C. appelle la mobilisation des élus et collectivités membres afin que l'État assume, comme le prévoit la loi, une juste compensation au transfert d'ouvrages justifiant encore d'importants travaux de sécurisation.

L'Assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide de soutenir le S.I.S.A.R.C. et ainsi :

- demander à l'État de reconsidérer son engagement financier pour la mise en conformité des digues de l'Isère et de l'Arc ;
- **considérer** légitime que le S.I.S.A.R.C. sollicite un financement de l'État à 100 % sur un programme de travaux de 40 M€ à réaliser dans le cadre d'un PAPI n°3, puis de 100 % dans un PAPI n°4 d'un même montant ;
- **demander** que le S.I.S.A.R.C. soit garanti par l'État au titre des dommages résultant d'éventuelle défaillance des digues de l'Isère et l'Arc dans l'attente de la réalisation des travaux de mise en conformité ;
- demander une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat le transfert des digues pouvant impacter le budget et le devenir du S.I.S.A.R.C.

Le secrétaire de séance Cédric BOIRON Le maire, Frédérique DUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20231206-200-2023-DE040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prèfet | 15/12/2023 Affichage | 15/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

